

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1612

1^{er} juillet 2008

SOMMAIRE

Accounting Partners S.à r.l.	77331	Germavest Real Estate	77330
Acquatica S.A.	77336	GPD Sungear Sicav	77348
ADALIN Holding	77337	Groupe Electa S.A.	77373
A.I. Advisors & Investors S.A.	77334	Himmelsberg S.A.	77340
Almack S.A.	77339	HMI S.A.	77339
Asia Real Estate Income Fund	77350	ICGS-Gemco S.à r.l.	77330
Asport I & W, S.à r.l.	77376	Industrial and Commercial Bank of China Ltd., Luxembourg Branch	77331
BCP Software S.à r.l.	77337	INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l.	77336
BCP Software S.à r.l.	77338	JbIT S.à r.l.	77358
Beaureal S.A.	77340	J&H International S.A.	77330
Bell Equipment Europe S.A.	77339	Language Experts	77369
Bellinter Holdings S.A.	77339	Mu Vi Re S.A.	77339
Blackstar Investors PLC	77341	Nettoyage industriel et de bureaux s.à.r.l.	77357
Brammer S.A.	77341	Parfix S.A.	77335
Coal Asset Management S.A.	77376	Parfix S.A.	77335
Cognetas II German Holdings S.à r.l.	77330	Polcevera S.A.	77331
Dazzle Luxembourg N° 3 S.A.	77337	Prestacompta S.à r.l.	77337
Dazzle Luxembourg N° 4 S.A.	77340	Risanamento Europe S.à r.l.	77333
Dazzle Luxembourg N° 7 S.A.	77336	Sabina International S.A.	77334
De Bird	77333	Saint-Louis Immobilière S.A.	77335
Desartisans Wines S.à r.l.	77372	Sinequanon Partners S.A.	77341
DH French Light Industrial S.à r.l.	77348	Stable Holdings S.à r.l.	77361
DH New Investment IX S.à r.l.	77332	Star-Lux S.à.r.l.	77332
DH New Investment X S.à r.l.	77332	Sungear Sicav	77348
Diamond Holding S.A.	77340	T.E.K. Technics Engineering & Know How International S.A.	77370
Eurochem Réassurance	77334	Trans Felici Lux S.à r.l.	77338
FABK Investments S.A.	77360	West Putnam RE 2	77341
FARE Services S.à r.l.	77372	Zimbalist Participations S.A.	77338
Fidenes S.A.	77334	Zimbalist Participations S.A.	77338
Financière de Keroulep	77335		
First 2 S.à r.l.	77333		
Fitness World	77375		

ICGS-Gemco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/06/08.

ICGS-Gemco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008074342/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02130. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Germavest Real Estate, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.500.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/06/08.

GERMAVEST REAL ESTATE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008074343/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02132. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

J&H International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.608.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008074612/5770/12.

(080084091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Cognetas II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.854.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008074613/5770/12.

(080084273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Polcevera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.595.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 novembre 2007, acte n° 799 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008074609/208/14.

(080084589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Accounting Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.588.

RECTIFICATIF

Les statuts coordonnés de la société au 18 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 juin 2008.

Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2008074607/243/14.

(080084514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Industrial and Commercial Bank of China Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 72.531.

Faisant suite à la décision de Industrial and Commercial Bank of China Ltd., Beijing, P.R. de Chine, la maison mère de Industrial and Commercial Bank of China Ltd., Luxembourg Branch, et conformément à l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg, Madame GAO Ming est nommée Directeur Général, tandis que Madame LU Hongqin et Monsieur LIU Gang sont Directeurs Généraux Adjointes.

Madame GAO Ming, est née le 16 avril 1965 dans la Province de Jilin, et réside professionnellement à l'avenue Marie-Thérèse, 8-10, L-2132 Luxembourg, Luxembourg.

Madame LU Hongqin, est née le 8 janvier 1962 à Shanghai, et réside professionnellement à l'avenue Marie-Thérèse, 8-10, L-2132 Luxembourg, Luxembourg.

Monsieur LIU Gang, est née le 22 décembre 1969 dans la Province de Henan, et réside professionnellement à l'avenue Marie-Thérèse, 8-10, L-2132 Luxembourg, Luxembourg.

A la suite du départ de Monsieur WU Bin et Monsieur SUN Xiang, ils ne sont plus respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint.

Luxembourg, le 13 Juin 2008.

Pour Industrial and Commercial Bank of China Ltd., Luxembourg Branch
ZHAN Yiqun
Directeur Général Adjoint

Référence de publication: 2008074979/6022/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04610. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

DH New Investment X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.855.

Par résolution signée en date du 8 mai 2008, l'associé unique a décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074970/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

DH New Investment IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.845.

Par résolution signée en date du 8 mai 2008, l'associé unique a décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074969/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Star-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 240, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.029.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 5 mars 2008

Première résolution

L'assemblée générale prend acte:

de la cession de 50 parts sociales de Monsieur SLRIJELJ Mehdija, né le 1^{er} juillet 1971 à Lagotore (Serbie et Montenegro), demeurant à L-3784 Tétange, 4, rue de Rumelange à Monsieur KOCAN Mirsad, né le 4 octobre 1968 à Skopje (Macédoine), demeurant à L-4451 Belvaux, 240, route d'Esch.

Les cent (100) parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

Monsieur KOCAN Mirsad	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Deuxième résolution

Monsieur Kocan Mirsad, prénommée, est nommé gérant unique de la société.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour copie conforme
Signature
Gérant

Référence de publication: 2008074988/1029/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

First 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 44.410.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales dûment accepté par la société à responsabilité limitée FIRST 2 S.à r.l. du 21 mai 2008 que Madame Dominique MARCHAL, administrateur de sociétés, née à Belencito (Colombie), le 19 novembre 1955, demeurant à L-5825 Fentange, 45, rue Victor Feyder, a cédé à Monsieur Christian MANANT, plafonneur, né à Longchamp (Belgique), le 21 mars 1960, demeurant à B-6640 Gobeville, 7, chemin de Martelange, 100 (cent) parts sociales de la société représentant l'intégralité de son capital.

Après la cession ci-avant décrite, le capital de la société se trouve intégralement détenu par Monsieur Christian MANANT, plafonneur, né à Longchamp (Belgique), le 21 mars 1960, demeurant à B-6640 Gobeville, 7, chemin de Martelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008074997/1729/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

De Bird, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 240, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.749.

—
EXTRAIT

En date du 2 juin 2008, les Associés de la société De Bird ont décidé d'accepter la démission de Mme Tanja van Roijen en tant que gérant de la société De Bird avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008074971/4175/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Risanamento Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.946.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 16 avril 2008

Résolution

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Risanamento Europe S.à.r.l., Société à Responsabilité Limitée

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2008075033/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

A.I. Advisors & Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 127.528.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008075957/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03137. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Eurochem Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.434.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008075953/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08242. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Fidenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.419.

Le bilan abrégé au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008075955/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04403. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Sabina International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 38.129.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008075940/1134/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01933. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Parfix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 64.384.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008075939/1134/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01934. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Financière de Keroulep, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 125.427.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075935/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03465. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Saint-Louis Immobilière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 107.662.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075837/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Parfix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 64.384.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008075937/1134/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01938. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Acquatica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.729.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008075941/1134/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01949. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Dazzle Luxembourg N° 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.249.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.08.

Signature
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008075834/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.720.

INVESCO Property Income Trust Limited, associé unique de la Société, est désormais sis à l'adresse suivante: Ordnance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey, JE4 8 PW.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008

Pour la société
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008074996/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Prestacompta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle - route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.603.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008075851/6914/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03767. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Dazzle Luxembourg N° 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 114.282.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.08.

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2008075821/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

BCP Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 59.624.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/06/2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008075943/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02570. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

ADALIN Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 112.838.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075936/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03450. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Trans Felici Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.
R.C.S. Luxembourg B 125.571.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRESTACOMPTA SàRL

Signature

Référence de publication: 2008075850/6914/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03753. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

BCP Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 59.624.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/06/2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008075945/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02569. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Zimbalist Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 90.350.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008075946/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04800. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Zimbalist Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 90.350.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008075947/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04808. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Bell Equipment Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Bellinter Holdings S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 16.748.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008075960/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03146. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

HMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 82.246.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008075963/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03160. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Almack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 111.756.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008075959/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03142. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Mu Vi Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 61.023.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008075952/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04323. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Dazzle Luxembourg N° 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 114.283.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.08.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008075823/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Himmelsberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 62.737.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.08.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008075816/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Diamond Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 105.879.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.08.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008075812/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Beaureal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 130.263.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008075464/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03603. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Blackstar Investors PLC, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 114.318.

—
RECTIFICATIF

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008074611/5770/13.

(080084074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Brammer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Z.A. Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 132.193.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075416/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Sinequanon Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 135.454.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 21 mai 2008

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission de la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.477, de sa fonction de commissaire, avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de commissaire en nommant:

* La société Kohnen & Associés S.à r.l, ayant son siège social 66, rue Marie Adélaïde L-2128 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SINEQUANON PARTNERS S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008074994/6654/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

West Putnam RE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.250.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Field Point V, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies' register pending, duly represented by Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. This private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") is hereby established by the current shareholder and all those who may become shareholders in future, and shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present Articles of Association.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may in addition acquire, dispose of and invest in loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other debt instruments and securities secured by real estate.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "West Putnam RE 2".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least one manager A and at least one manager B.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone conference, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entire set of such circular resolutions will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of these Articles of Association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. The managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by FIELD POINT V, prenamed, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. James L. Varley, Manager A, born on 29 July 1965 in Mineola, New York, USA residing at 183 Cedar Shore Drive, Massapequa, New York 11758;

- Mr. Nicholas Alec Geoffrey Butt, Manager A, born on 28 November 1957 in Oxford, England, residing at 3, St. Michael's Mews, London SW18JZ, United Kingdom;

- Lewis Schwartz Manager A, born on 12 January 1966 in New Jersey, USA, residing at 80, Field Point Road, USA 06830 Connecticut, Greenwich, USA;

- Mr. Paul Lefering, Manager B, born on, 20 October 1972, in Rotterdam the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg;

- Mr. Pierre Beissel, Manager B, born on 25 April 1973 in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;

- Mr. Lucien Jacobs, Manager B, born on 6 November 1965 in Bergeyk, the Netherlands, residing at 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel;

- Ms. Sandra Ehlers, Manager B, born on 5 April 1975 in Wolfsburg, Germany, with professional address at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendacht, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Field Point V, eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg Registrierung beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister anhängig,

hier vertreten durch Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb and Verkauf von Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, Verkauf und die Beteiligung an Darlehen, Anleihen, Schuldscheinen, Obligationen, Scheinen, Krediten, Optionsscheinen und anderen Schuldinstrumenten und Wertpapieren, die durch Immobilienvermögen abgesichert sind.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "West Putnam RE 2".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführerrats verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft endet nicht mit dem Tod, dem Verlust der Bürgerrechte, dem Konkurs oder der Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihrer Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, der aus mindestens einem A Geschäftsführer und mindestens einem B Geschäftsführer besteht.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten- Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 23. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von Field Point V, vorgenannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31 Dezember 2008.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 2.000,- Euros geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 22, Grand-Rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern ernannt:
 - Herr James L. Varley, A Geschäftsführer, geboren am 29. Juli in Mineola, New York, USA, wohnhaft in 183 Cedar Shore Drive, Massapequa, New York 11758;
 - Herr Nicholas Alec Geoffrey Butt, A Geschäftsführer, geboren am 28. November 1957 in Oxford, England, wohnhaft in 3, St. Michael's Mews, London SW18JZ, Vereinigtes Königreich von England;
 - Herr Lewis Schwartz A Geschäftsführer, geboren am 12 January 1966 in New Jersey, USA, wohnhaft in 80, Field Point Road, USA 06830 Connecticut, Greenwich, USA;
 - Herr Paul Lefering, B Geschäftsführer, geboren am 20 October 1972 in Rotterdam, Niederlande mit beruflicher Adresse in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;
 - Herr Pierre Beissel, B Geschäftsführer, geboren am 25. April 1973 in Luxemburg, mit beruflicher Adresse in 14, rue Erasme, L-2010 Luxemburg;
 - Herr Lucien Jacobs, B Geschäftsführer, geboren am 6. November 1965 in Bergeyk, Niederlande, wohnhaft in 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel;
 - Frau Sandra Ehlers, B Geschäftsführer, geboren am 5 April 1975 in Wolfsburg, Germany, wohnhaft in 22, Grand Rue, L-1660 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J.-B. BEAUVOIR-PLANSON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008. Relation: LAC/2008/21415. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008075967/211/345.

(080086783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

DH French Light Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.075.

Par résolution signée en date du 8 mai 2008, l'associé unique a décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074968/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**GPD Sungear Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Sungear Sicav).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.695.

In the year two thousand and eight, on the second day of May.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hespérange, acting in replacement of Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of SUNGEAR SICAV (the Company), a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) formed as a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich, on September 27th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1915 of October 11th, 2006. The Company is registered at the Luxembourg trade and companies register under section B, number 119.659.

The Meeting is opened at 11:00 a.m., with Ms Antoinette FARESE, private employee, residing professionally in Luxembourg as chairman.

The chairman appoints Ms Alexandra Schmitt, private employee, residing professionally in Luxembourg as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Ms Marie Bernot, private employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of

attorney, after having been signed ne varietur by the persons who represent the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. the extraordinary general meeting was convened by convening notices containing the agenda and sent to all registered shareholders on 31 March 2008;

III. it appears from the attendance list that out of 3 224 479.314 shares in issue, 2 250 090 are duly represented at this meeting and that consequently the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below; and

IV. the agenda of the Meeting is the following:

1. Modification of the denomination of the Company in GDP SUNGEAR SICAV and subsequent modification of Article 1. "Denomination" of the Articles of Incorporation as follows:

"There exists among the existing shareholders and those who become owners of shares ("Shares") in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of GDP SUNGEAR SICAV (hereinafter the "Company")."

2. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed the following resolutions by an unanimous vote:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend the denomination of the Company in GDP SUNGEAR SICAV and subsequent amendment of Article 1. "Denomination" of the Articles of Incorporation as follows:

"There exists among the existing shareholders and those who become owners of shares ("Shares") in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of GDP SUNGEAR SICAV (hereinafter the "Company")."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed at 11.20 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg (Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux mai.

par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hespérange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich lequel dernier restera dépositaire de la minute.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de SUNGEAR SICAV (la Société), une société d'investissement de droit luxembourgeois à capital variable organisée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, établie selon un acte notarié de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 27 septembre 2006, à publier au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1915 du 11 octobre 2006. La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 119.659.

L'Assemblée a été déclarée ouverte à 11 heures, Mme Antoinette FARESE, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg en est le président.

Le président désigne Mme Alexandra Schmitt, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée élit Mme Marie Bernot, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée. Le président, le secrétaire et le scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme les Membres du Bureau ou le Bureau.

Après constitution du Bureau, le président demande au notaire d'enregistrer que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions qu'ils détiennent sont enregistrées dans la liste de présence qui sera signée par les actionnaires présents et/ou représentants légaux représentant les actionnaires absents et les Membres du Bureau. Cette liste ainsi que les procurations après avoir été signées ne varietur par les personnes représentant les actionnaires absents et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce procès-verbal;

II. l'Assemblée a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux actionnaires nominatifs le 31 mars 2008;

III. qu'il appert de ladite liste de présence que sur 3 224 479,314 actions en circulation, 2 250 090 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. En conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société en GDP SUNGEAR SICAV et modification subséquente de l'article 1^{er}. "Dénomination" des statuts de la société comme suit:

"Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des Actions ci-après créées ("Actions"), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "GDP SUNGEAR SICAV" (ci-après la "Société")."

2. Divers.

IV.- Après délibération, l'Assemblée passe les résolutions suivantes par vote unanime:

Unique résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en GDP SUNGEAR SICAV et de modifier en conséquence l'article 1^{er}. "Dénomination" des statuts de la société comme suit:

"Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des Actions ci-après créées ("Actions"), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "GDP SUNGEAR SICAV" (ci-après la "Société")."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève l'Assemblée à 11.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. FARESE, A. SCHMITT, M. BERNOT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2008, Relation: LAC/2008/19079. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008074870/206/112.

(080084995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Asia Real Estate Income Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.714.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of May.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé "Asia Real Estate Income Fund" (the "Company"), organised as a société anonyme, having its registered office at avenue Guillaume, 9, L-1651 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 102.714 and incorporated pursuant to a deed dated 1 September 2004 drawn up by Maître Alphonse LENTZ, then notary residing at Remich, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 921 of 15 September 2004.

The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of the same notary on 7 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 804 of 13 August 2005 and by deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on 28 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 1297 of 5 July 2006.

The meeting begins at four p.m. and elects Mr. Bodo Demisch, director, with professional address at 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, as chairman.

The chairman designates as secretary Ms. Pascale Fournelle, private employee, with professional address at 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Frank Kreuz, manager (ProCon GmbH - Beteiligungsmanagement Provinzial Rheinland Holding), with professional address at 1, Provinzialplatz, D-40591 Düsseldorf.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. This General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting send to all shareholders on 22 April 2008 by registered mail.

The related copies of the said publications have been deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

III. It appears from the attendance list, that 363,580 shares without par value representing the 81.40% of the share capital of the Company are present or represented in this extraordinary general meeting.

IV. The meeting is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

V. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to amend the articles of incorporation of the Company as a consequence of the law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law of 13 February 2007") as follows:

(a) To replace the references to the "Law of 19 July 1991" and to the "Law of 20 December 2002" by the "Law of 13 February 2007", i.e. "the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended from time to time" in the Preliminary Title Definitions, in the last paragraph of Article 4, in the last paragraph of Article 22, in the second paragraph of Article 28, in the second paragraph of Article 30 and in Article 32;

(b) To indicate that the "SICAV" or "Société d'investissement à capital variable" becomes ipso iure a "SICAV-FIS" or "Société d'investissement à capital variable-Fonds d'investissement spécialisé" in the Preliminary Title Definitions and in Article 1;

(c) To replace in Article 8 the reference to "undertaking for collective investment" by "specialised investment fund";

(d) In the Preliminary Title Definitions, to replace the definition of "Promoter" by "Initiator" meaning the "initiator of the Company as disclosed in the Prospectus" as well as to replace all references to "Promoter" by "Initiator" in Articles 20 (last paragraph) and 21;

(e) To introduce a new definition of the term "institutional investor" and therefore to clarify, in the Preliminary Title Definitions, the definition of "Investor" by mentioning that it is an institutional investors "within the meaning of the Prospectus" and to add the same clarification to the reference of "institutional investor" in the definition of "Prohibited Person" as well as deleting the reference to the "Law of 19 July 1991" in Article 9.1(2)(c) and replace it by "Prospectus";

2. Decision to amend Articles 20 and 24 as a consequence of the modification of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Company Law"):

(a) In Article 20, to (i) insert at the end of the first paragraph, the following sentence: "At the next following General Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company" and to (ii) insert a second paragraph to read as follows: "The provisions of the preceding paragraph are not applicable when the decisions of the Board or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.";

(b) In Article 24 (first paragraph, second sentence), to provide that the general meeting of shareholders may be called upon the request of Shareholders representing at least one "tenth" (instead of one fifth) of the share capital;

3. Decision to amend the articles of incorporation of the Company to allow the board of directors of the Company to issue shares after the "Offer Period" at a fixed issue price of EUR 1,000 per share:

(a) To clarify that the "Offer period" is terminated and therefore to re-define, in the Preliminary Title Definitions, the "Offer Period" as "the period during which Investors can enter into the Subscription Agreement. The Offer Period ended 12 months from the date of the First Closing" and to delete, in the Preliminary Title Definitions, of "Initial Price";

(b) To clarify in Article 7.2, that after the "Final Closing", the price per Share at which such Shares are offered shall be "a fixed price as determined by the Board and disclosed in the Prospectus, provided that the Board considers this does not lead to dilution and ensures the equal treatment of Shareholders in the Company. Should there be dilution or should the principle of equal treatment be violated, the Board will issue Shares after the Final Closing at" the Net Asset Value per Share determined in accordance with Article 10;

4. Decision to amend Article 19 to allow circular written resolutions at the level of the council of investors of the Company and to insert at the end of Article 19 the following sentence: "Moreover, written resolutions signed by all the Council of Investors Representatives will be as valid and effective as if passed at a meeting by phone or in-persons. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, facsimile or e-mail transmissions."

5. Decision to amend Article 27 to allow the board of directors of the Company to decide to reinvest, upon recommendation of the council of investors, part or all of the net proceeds attributable to the realisation of an investment of the Company and to insert the following sentence at the end of Article 27: "For the avoidance of doubt, the Board may, upon recommendation of the Council of Investors, decide to reinvest part or all of the net proceeds attributable to the realisation of an investment."

6. Decision to further amend the Preliminary Title Definitions, as follows:

- (a) To delete the definition of "Actualisation Interest" and of "EURIBOR";
- (b) To insert the definition of "Euro" or "EUR" as meaning "the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957) as amended;
- (c) To re-define the notion of "First Closing" as "the first date determined by the Company on which Subscription Agreements in relation to the first issuance of the Shares after the incorporation of the Company have been received and accepted by the Company and which corresponds to the date during the Offer Period to mark the difference between Initial Investors and New or Subsequent Investors;
- (d) In the definition of "Independent Appraiser", to replace "Luxembourg regulatory authority" by "CSSF and specify that the independent appraiser "has no interest in the shareholding of the Company";
- (e) To clarify the definition of "Initial Investors" by adding that "Investors whose Subscription Agreements have been accepted after the First Closing, but before the First capital call made by the Company will also qualify as Initial Investors";
- (f) To clarify the notion of "New Investors" by stating that they are "Investors, the subscription of which have been accepted in the period between the First Closing and until (and including) the Final Closing;
- (g) To specify that the "Prospectus" is the prospectus of the Company, "as amended from time to time";
- (h) To clarify in the notion of "Subscription Agreement" that this is an agreement by which the Investor commits himself to subscribe for a certain maximum amount, which amount will be payable to the Company "in whole or in part" against the issue of Shares;

7. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend the articles of incorporation of the Company as a consequence of the law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law of 13 February 2007") as follows:

- (a) to replace the references to the "Law of 19 July 1991" and to the "Law of 20 December 2002" by the "Law of 13 February 2007", i.e. "the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended from time to time" in the Preliminary Title Definitions, in the last paragraph of Article 4, in the last paragraph of Article 22, in the second paragraph of Article 28, in the second paragraph of Article 30 and in Article 32;
- (b) to indicate that the "SICAV" or "Société d'investissement à capital variable" becomes ipso iure a "SICAV-FIS" or "Société d'investissement à capital variable-Fonds d'investissement spécialisé" in the Preliminary Title Definitions and in Article 1;
- (c) to replace, in Article 8, the reference to "undertaking for collective investment" by "specialised investment fund";
- (d) in the Preliminary Title Definitions, to replace the definition of "Promoter" by "Initiator" meaning the "initiator of the Company as disclosed in the Prospectus" and to replace all references to "Promoter" by "Initiator" in Articles 20 (last paragraph) and 21; and
- (e) to introduce a new definition of the term "institutional investor" and therefore to clarify, in the Preliminary Title Definitions, the definition of "Investor" by mentioning that it is an institutional investor "within the meaning of the Prospectus" and to add the same clarification to the reference of "institutional investor" in the definition of "Prohibited Person" as well as to delete the reference to the "Law of 19 July 1991" in Article 9.1(2)(c) and to replace it by "Prospectus".

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend Articles 20 and 24 as a consequence of the modification of the Company Law:

- (a) in Article 20, to (i) insert at the end of the first paragraph, the following sentence: "At the next following General Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company" and to (ii) insert a second paragraph to read as follows: "The provisions of the preceding paragraph are not applicable when the decisions of the Board or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions."; and
- (b) in Article 24 (first paragraph, second sentence), to provide that the general meeting of shareholders may be called upon the request of Shareholders representing at least one "tenth" (instead of one fifth) of the share capital.

Third resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend the articles of incorporation of the Company to allow the board of directors of the Company to issue shares after the "Offer Period" at a fixed issue price of EUR 1,000 per share and therefore:

- (a) to clarify that the "Offer period" is terminated and to re-define, in the Preliminary Title Definitions, the "Offer Period" as "the period during which Investors can enter into the Subscription Agreement. The Offer Period ended 12

months from the date of the First Closing" as well as to delete, in the Preliminary Title Definitions, the definition of "Initial Price"; and

(b) to clarify in Article 7.2, that after the "Final Closing", the price per Share at which such Shares are offered shall be "a fixed price as determined by the Board and disclosed in the Prospectus, provided that the Board considers this does not lead to dilution and ensures the equal treatment of Shareholders in the Company. Should there be dilution or should the principle of equal treatment be violated, the Board will issue Shares after the Final Closing at" the Net Asset Value per Share determined in accordance with Article 10.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend Article 19 to allow circular written resolutions at the level of the council of investors of the Company and to insert at the end of Article 19 the following sentence: "Moreover, written resolutions signed by all the Council of Investors Representatives will be as valid and effective as if passed at a meeting by phone or in-persons. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, facsimile or e-mail transmissions."

Fifth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend Article 27 to allow the board of directors of the Company to decide to reinvest, upon recommendation of the council of investors, part or all of the net proceeds attributable to the realisation of an investment of the Company and to insert the following sentence at the end of Article 27: "For the avoidance of doubt, the Board may, upon recommendation of the Council of Investors, decide to reinvest part or all of the net proceeds attributable to the realisation of an investment."

Sixth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to further amend the Preliminary Title Definitions, as follows:

- (a) To delete the definition of "Actualisation Interest" and of "EURIBOR";
- (b) To insert the definition of "Euro" or "EUR" as meaning "the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957) as amended";
- (c) To re-define the notion of "First Closing" as "the first date determined by the Company on which Subscription Agreements in relation to the first issuance of the Shares after the incorporation of the Company have been received and accepted by the Company and which corresponds to the date during the Offer Period to mark the difference between Initial Investors and New or Subsequent Investors";
- (d) In the definition of "Independent Appraiser", to replace "Luxembourg regulatory authority" by "CSSF" and specify that the independent appraiser "has no interest in the shareholding of the Company";
- (e) To clarify the definition of "Initial Investors" by adding that "Investors whose Subscription Agreements have been accepted after the First Closing, but before the First capital call made by the Company will also qualify as Initial Investors";
- (f) To clarify the notion of "New Investors" by stating that they are "Investors, the subscription of which have been accepted in the period between the First Closing and until (and including) the Final Closing";
- (g) To specify that the "Prospectus" is the prospectus of the Company, "as amended from time to time"; and
- (h) In the English version of the articles of incorporation of the Company, to clarify in the notion of "Subscription Agreement" that this is an agreement by which the Investor commits himself to subscribe for a certain maximum amount, which amount will be payable to the Company "in whole or in part" against the issue of shares.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred (2,300.-) Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed at four thirty p.m..

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Traduction française:

L'an deux mille huit, le treize mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé «Asia Real Estate Income Fund» (la «Société»), organisée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à avenue Guillaume, 9, L-1651 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.714 et constituée en vertu d'un acte du 1^{er} septembre 2004 dressé par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 921 du 15 septembre 2004.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 7 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 804 du 13 août 2005 et par un acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 1297 du 5 juillet 2006.

L'assemblée débute à seize heures et élit Monsieur Bodo Demisch, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg comme président.

Le président désigne comme secrétaire Madame Pascale Fournelle, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Kreuz, gérant (ProCon - Beteiligungsmanagement Provinzial Rheinland Holding), avec adresse professionnelle au 1, Provinzialplatz, D-40591 Düsseldorf.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires le 22 avril 2008.

Les copies de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent chacun sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations signées «ne varietur», seront enregistrées avec cet acte.

III. Il ressort de la liste de présence que 363.580 actions sans mention de valeur nominale représentant 81,40% du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. De la sorte, l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier les statuts de la Société suite à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi du 13 février 2007"), comme suit:

(a) Remplacer les références à la "Loi du 19 juillet 1991" et à la "Loi du 20 décembre 2002" par la "Loi du 13 février 2007", c'est-à-dire "la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée" dans le Titre préliminaire: Définitions, dans le dernier paragraphe de l'article 4, dans le dernier paragraphe de l'article 22, dans le second paragraphe de l'article 28, dans le second paragraphe de l'article 30 et dans l'article 32;

(b) Indiquer que la "SICAV" ou "Société d'investissement à capital variable" devient ipso iure une "SICAV-FIS" ou "Société d'investissement à capital variable-Fonds d'investissement spécialisé" dans le Titre préliminaire: Définitions et dans l'article 1^{er} ;

(c) Remplacer dans l'article 8 la référence à "organisme de placement collectif" par "fonds d'investissement spécialisé";

(d) Dans le Titre préliminaire: Définitions, remplacer la définition de "Promoteur" par "Initiateur" signifiant "l'initiateur de la Société tel que décrit dans le Prospectus" ainsi que remplacer toutes les références au "Promoteur" par "Initiateur" dans les articles 20 (dernier paragraphe) et 21;

(e) Introduire une nouvelle définition du terme "investisseur institutionnel" et donc, clarifier, dans le Titre préliminaire: Définitions, la définition de "Investisseur" en mentionnant que c'est un investisseur institutionnel "conformément à la signification qui en est donnée dans le Prospectus" et ajouter la même clarification à la référence à "investisseur institutionnel" dans la définition de "Personne Prohibée" ainsi que supprimer la référence à la "au sens de la Loi du 19 juillet 1991" dans l'article 9.1(2)(c) et la remplacer par "conformément à la signification qui en est donnée dans le Prospectus";

2. Décision de modifier les articles 20 et 24 suite à la modification de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi des Sociétés"):

(a) A l'article 20, (i) insérer à la fin du premier paragraphe, la phrase suivante: "Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant que toute résolution ne soit votée, un rapport spécial sera rédigé sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs ont pu avoir un intérêt en conflit avec ceux de la Société." et (ii) insérer un second paragraphe comme suit: "Les dispositions du paragraphe précédent ne s'appliquent pas lorsque les décisions du Conseil de la Société ou de l'Administrateur concernent des opérations journalières engagées dans des conditions normales.";

(b) A l'article 24 (premier paragraphe, deuxième phrase), prévoir que l'assemblée générale des actionnaires se réunira sur convocation sur demande d'Actionnaires représentant un "dixième" (au lieu de un cinquième) au moins du capital social;

3. Décision de modifier les statuts de la Société pour autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre des actions après la "Période d'offre" à un prix d'émission fixe de 1.000 euros par action:

(a) Clarifier que la "Période d'offre" est terminée et par conséquent re-définir, dans le Titre préliminaire: Définitions, la "Période d'offre" comme "la période d'offre pendant laquelle les Investisseurs peuvent passer un Contrat de Souscription. La période d'offre s'est terminée 12 mois après la date de la Première Clôture" et supprimer, dans le Titre préliminaire: Définitions, "Prix initial";

(b) Clarifier à l'article 7.2, qu'après la "Dernière Clôture", le prix par Action le prix de chaque Action offerte sera "un prix fixe déterminé par le Conseil et divulgué dans le Prospectus, à condition que le Conseil considère que cela n'aboutit pas à une dilution et que le principe d'égalité de traitement des Actionnaires soit respecté. Au cas où il y aurait une dilution ou que le principe d'égalité de traitement des Actionnaires serait violé, le Conseil émettra les Actions après la Dernière Clôture à un prix égal à" la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée conformément à l'article 10;

4. Décision de modifier l'article 19 pour admettre des résolutions circulaires écrites au niveau du conseil des investisseurs de la Société et d'insérer à la fin de l'article 19 la phrase suivante: "Par ailleurs, des résolutions écrites signées par tous les Représentants du Conseil des Investisseurs seront valables et auront la même portée que si elles étaient passées lors d'une réunion physique ou par téléphone. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être apposées par courrier, fax ou e-mail."

5. Décision de modifier l'article 27 pour autoriser le conseil d'administration de la Société à décider de réinvestir, sur recommandation du conseil des investisseurs, tout ou partie des produits nets attribuables à la disposition d'un investissement et d'insérer la phrase suivante à la fin de l'article 27: "De manière à éviter tout doute, le Conseil peut, sur recommandation du Conseil des Investisseurs, décider de réinvestir tout ou partie des produits nets attribuables à la disposition d'un investissement."

6. Décision de modifier le Titre préliminaire: Définitions, comme suit:

(a) Supprimer la définition de "Intérêt d'actualisation" et de "EURIBOR";

(b) Insérer la définition de "Euro" ou "EUR" signifiant "la devise légale des Etats membres de l'Union européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté européenne (signé à Rome le 25 mars 1957) tel que modifié;

(c) Re-définir la notion de "Première Clôture" comme "la première date déterminée par la Société, à laquelle les Contrats de Souscription correspondant à la première émission d'Actions après la constitution de la Société ont été reçus et acceptés par la Société et qui correspond à la date de référence permettant au cours de la Période d'offre de marquer la différence entre les Investisseurs Initiaux et les Investisseurs Nouveaux et Postérieurs;

(d) Dans la définition de "Expert Indépendant", remplacer "l'autorité réglementaire de Luxembourg" par la "CSSF" et spécifier que l'expert indépendant "n'a aucun intérêt dans l'actionariat de la Société";

(e) Clarifier la définition de "Investisseurs Initiaux" en ajoutant que "cependant les Investisseurs dont les Contrats de Souscription ont été acceptés après la Première Clôture mais avant la première Demande de Libération émise par la Société qualifieront aussi d'Investisseurs Initiaux";

(f) Clarifier la notion de "Nouveaux Investisseurs" en prévoyant qu'ils sont des "Investisseurs pour lesquels leurs souscriptions ont été acceptées dans la période entre la première Clôture et jusqu'à (et incluant) la Dernière Clôture";

(g) Spécifier que "Prospectus" est le prospectus de la Société, "tel que modifié de temps à autre";

(h) Clarifier dans la notion de "Contrat de Souscription" que c'est un contrat en vertu duquel l'Investisseur s'engage à souscrire pour un certain montant maximum, lequel sera versé en tout ou en partie, contre l'émission d'actions;

7. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires de la Société:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier les statuts de la Société suite à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi du 13 février 2007"), comme suit:

(a) Remplacer les références à la "Loi du 19 juillet 1991" et à la "Loi du 20 décembre 2002" par la "Loi du 13 février 2007", c'est-à-dire "la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée" dans le Titre préliminaire: Définitions, dans le dernier paragraphe de l'article 4, dans le dernier paragraphe de l'article 22, dans le second paragraphe de l'article 28, dans le second paragraphe de l'article 30 et dans l'article 32;

(b) Indiquer que la "SICAV" ou "Société d'investissement à capital variable" devient ipso iure une "SICAV-FIS" ou "Société d'investissement à capital variable-Fonds d'investissement spécialisé" dans le Titre préliminaire: Définitions et dans l'article 1^{er} ;

(c) Remplacer dans l'article 8 la référence à "organisme de placement collectif" par "fonds d'investissement spécialisé";

(d) Dans le Titre préliminaire: Définitions, remplacer la définition de "Promoteur" par "Initiateur" signifiant "l'initiateur de la Société tel que décrit dans le Prospectus" ainsi que remplacer toutes les références au "Promoteur" par "Initiateur" dans les articles 20 (dernier paragraphe) et 21; et

(e) Introduire une nouvelle définition du terme "investisseur institutionnel" et donc, clarifier, dans le Titre préliminaire: Définitions, la définition de "Investisseur" en mentionnant que c'est un investisseur institutionnel "conformément à la signification qui en est donnée dans le Prospectus" et ajouter la même clarification à la référence à "investisseur institutionnel" dans la définition de "Personne Prohibée" ainsi que supprimer la référence à la "au sens de la Loi du 19 juillet 1991" dans l'article 9.1(2)(c) et la remplacer par "conformément à la signification qui en est donnée dans le Prospectus".

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier les articles 20 et 24 suite à la modification de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi des Sociétés"):

(a) A l'article 20, (i) insérer à la fin du premier paragraphe, la phrase suivante: "Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant que toute résolution ne soit votée, un rapport spécial sera rédigé sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs ont pu avoir un intérêt en conflit avec ceux de la Société." et (ii) insérer un second paragraphe comme suit: "Les dispositions du paragraphe précédent ne s'appliquent pas lorsque les décisions du Conseil de la Société ou de l'Administrateur concernent des opérations journalières engagées dans des conditions normales."; et

(b) A l'article 24 (premier paragraphe, deuxième phrase), prévoir que l'assemblée générale des actionnaires se réunira sur convocation sur demande d'Actionnaires représentant un "dixième" (au lieu de un cinquième) au moins du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier les statuts de la Société pour autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre des actions après la "Période d'offre" à un prix d'émission fixe de 1.000 euros par action:

(a) Clarifier que la "Période d'offre" est terminée et par conséquent re-définir, dans le Titre préliminaire: Définitions, la "Période d'offre" comme "la période d'offre pendant laquelle les Investisseurs peuvent passer un Contrat de Souscription. La période d'offre s'est terminée 12 mois après la date de la Première Clôture" et supprimer, dans le Titre préliminaire: Définitions, "Prix initial"; et

(b) Clarifier à l'article 7.2, qu'après la "Dernière Clôture", le prix par Action le prix de chaque Action offerte sera "un prix fixe déterminé par le Conseil et divulgué dans le Prospectus, à condition que le Conseil considère que cela n'aboutit pas à une dilution et que le principe d'égalité de traitement des Actionnaires soit respecté. Au cas où il y aurait une dilution ou que le principe d'égalité de traitement des Actionnaires serait violé, le Conseil émettra les Actions après la Dernière Clôture à un prix égal à" la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée conformément à l'article 10.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier l'article 19 pour admettre des résolutions circulaires écrites au niveau du conseil des investisseurs de la Société et d'insérer à la fin de l'article 19 la phrase suivante: "Par ailleurs, des résolutions écrites signées par tous les Représentants du Conseil des Investisseurs seront valables et auront la même portée que si elles étaient passées lors d'une réunion physique ou par téléphone. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être apposées par courrier, fax ou e-mail."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier l'article 27 pour autoriser le conseil d'administration de la Société à décider de réinvestir, sur recommandation du conseil des investisseurs, tout ou partie des produits nets attribuables à la disposition d'un investissement et d'insérer la phrase suivante à la fin de l'article 27: "De manière à éviter tout doute, le Conseil peut, sur recommandation du Conseil des Investisseurs, décider de réinvestir tout ou partie des produits nets attribuables à la disposition d'un investissement."

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier le Titre préliminaire: Définitions, comme suit:

(a) Supprimer la définition de "Intérêt d'actualisation" et de "EURIBOR";

(b) Insérer la définition de "Euro" ou "EUR" signifiant "la devise légale des Etats membres de l'Union européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté européenne (signé à Rome le 25 mars 1957) tel que modifié";

(c) Re-définir la notion de "Première Clôture" comme "la première date déterminée par la Société, à laquelle les Contrats de Souscription correspondant à la première émission d'Actions après la constitution de la Société ont été reçus et acceptés par la Société et qui correspond à la date de référence permettant au cours de la Période d'offre de marquer la différence entre les Investisseurs Initiaux et les Investisseurs Nouveaux et Postérieurs";

(d) Dans la définition de "Expert Indépendant", remplacer "l'autorité réglementaire de Luxembourg" par la "CSSF" et spécifier que l'expert indépendant "n'a aucun intérêt dans l'actionnariat de la Société";

(e) Clarifier la définition de "Investisseurs Initiaux" en ajoutant que "cependant les Investisseurs dont les Contrats de Souscription ont été acceptés après la Première Clôture mais avant la première Demande de Libération émise par la Société qualifieront aussi d'Investisseurs Initiaux";

(f) Clarifier la notion de "Nouveaux Investisseurs" en prévoyant qu'ils sont des "Investisseurs pour lesquels leurs souscriptions ont été acceptées dans la période entre la première Clôture et jusqu'à (et incluant) la Dernière Clôture";

(g) Spécifier que "Prospectus" est le prospectus de la Société, "tel que modifié de temps à autre"; et

(h) En ce qui concerne la version anglaise des statuts, clarifier dans la notion de "Contrat de Souscription" que c'est un contrat en vertu duquel l'Investisseur s'engage à souscrire pour un certain montant maximum, lequel sera versé en tout ou en partie, contre l'émission d'actions.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille trois cents (2.300.-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Demisch, P. Fournelle, F. Kreuz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2008, LAC/2008/19791. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008075299/5770/386.

(080085390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Nettoyage industriel et de bureaux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 11.924.

Im Jahre zwei tausend und acht, den ein und dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtssitz zu Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg),

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "NETTOYAGE INDUSTRIEL ET DE BUREAUX S.à r.l.", mit Sitz in L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht 1A, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Berthe GEHLEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 4. April 1974, veröffentlicht im offiziellen Gesellschaftsblatt Memorial C, Nummer 119 vom 14. Juni 1974.

Die Versammlung wird um 15.15 Uhr unter dem Vorsitz von Markus DEUPMANN, Direktor, wohnhaft in D-10117 Berlin (Deutschland), 29, Ziegelstrasse, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Hubert JANSSEN, Jurist, berufsmässig wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Anteile und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung „ne varietur" unterzeichnet ist.

II.- Die Versammlung wurde form- und fristgerecht einberufen.

III - Aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste und der ordnungsgemäßen Ladung der Gesellschafter ergibt sich, dass von den 50 (fünfzig) Anteilen, die das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, 50 (fünfzig) Anteile hier vertreten sind, die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung somit rechtsgültig zusammengesetzt ist und demzufolge über die ihr unterbreitete Tagesordnung beschließen kann.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung umfasst folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Abberufung von Herrn Joseph Nosbusch von seinem Amt als Geschäftsführer („Gérant");
2. Bestellung der neuen Geschäftsführer;
3. Änderung von Artikel 9 Abs.2 der Satzung;
4. Vollmacht.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung und nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Beschlüsse

1. Die Generalversammlung beschließt Herrn (Joseph Nosbusch, wohnhaft in L-9220 Diekirch, 44, rue Clairefontaine, mit Wirkung zum 31. März 2008 von seinem Amt als Geschäftsführer („Gérant“) abzurufen. Die Gründe welche zu Herrn Nosbuschs Abberufung geführt haben, wurden diesem ausführlich erläutert.

2. Die Generalversammlung beschließt Herrn Jean-Paul Neu, wohnhaft in L-9125 Schieren, 54, Route de Luxembourg und Herrn Angelo Rossi, wohnhaft in L-8201 Mamer, 87, Route D’Arlon, mit Wirkung zum 1. April 2008 für eine unbefristete Zeit als Geschäftsführer zu bestellen.

Es wurde weiterhin beschlossen, dass jeder Geschäftsführer ausschließlich gemeinsam mit einem anderen Geschäftsführer die Gesellschaft vertreten kann.

3. Die Generalversammlung beschließt einstimmig Art.9 Abs.2 der Satzung wie folgt zu ersetzen:

"Hat die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer, so wird sie grundsätzlich durch die Kollektivunterschrift von mindestens zwei Mitgliedern der Geschäftsführung oder einem Geschäftsführer und einem Prokuristen rechtskräftig verpflichtet.

Die Geschäftsführung kann jedoch gemeinsam durch schriftliche Vollmacht einem oder mehreren Geschäftsführern, Direktoren, Prokuristen oder anderen Angestellten für die Gesamtheit oder einen Teil der täglichen Geschäftsführung die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Eine solche Vollmachterteilung bedarf einer vorherigen Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung."

4. Die Generalversammlung beschließt weiterhin den Notar Joseph ELVINGER in 15,Côte d’Eich in L-14 50 Luxembourg und seine Mitarbeiter zu ernennen, um alle notwendige Schritte und/oder Entscheidungen im Zusammenhang mit dem Einreichen beim zuständigen Firmenbuch in Luxemburg aller Beschlüsse/Protokolle der ordentlichen oder ausserordentlichen Generalversammlungen der Gesellschaften der PEDUS- Gruppe, einleiten bzw. treffen zu können.

Weitere Punkte sieht die Tagesordnung nicht vor. Ein weiterer Antrag oder eine Wortmeldung sind nicht erfolgt. Damit hebt der Vorsitzende die Sitzung um 15.30 Uhr auf.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und Tage wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Deupmann, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 avril 2008. LAC/2008/13592. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signe): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008075323/211/63.

(080085961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

JbIT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1915 Luxembourg, 32A, rue Henri Lamormesnil.

R.C.S. Luxembourg B 139.147.

STATUTS

L’an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bernard NDOLO, informaticien, né à Nairobi (Kenya) le 15 février 1978, demeurant à L-1915 Luxembourg, 32a, rue Henri Lamormesnil;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d’arrêter ainsi qu’il suit les statuts d’une société à responsabilité limitée qu’il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services dans le domaine informatique, la conception, la réalisation et l’installation de systèmes informatiques, le commerce d’équipements et de matériel de bureau et informatique ainsi que l’import et l’exporte de produits de la branche.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D’une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de JbIT S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- Euros), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- Euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou de l'associé unique.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

libération des parts sociales

Les CENT (100) parts ont été souscrites par l'associé unique, monsieur Bernard NDOLO.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

77360

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille EUR (1.000,- euros).

Décision de l'assemblée de l'associé unique

Ensuite, l'associé unique, représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à un
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Bernard NDOLO, prénommé.
3. L'adresse du siège social est établie à L-1915 Luxembourg, 32a, rue Henri Lamormesnil.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, le comparant a signé avec Nous, Notaire.

Signé: B. NDOLO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2008, Relation: LAC/2008/22993. — Reçu € 62,50 (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008074954/206/94.

(080084935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

FABK Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 78.290.

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FABK INVESTMENTS S.A., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 78.290 constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 257 en date du 10 avril 2001, (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires de la Société, sont dûment représentés. Le nombre d'actions qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.100 (trois mille cent) actions, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

77361

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, commune de Schuttrange.

Deuxième résolution

Par conséquent l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Version française:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Version anglaise:

" **Art. 2. (paragraph 1).** The registered office is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. "

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HÜBSCH; THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juin 2008, Relation GRE/2008/2362. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008074873/231/55.

(080084883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Stable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.132.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of April.

Before us M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Stable Cayman Holdings, Ltd., having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 28 April 2008.

Which said power of attorney signed 'ne varietur' by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:-

- the prenamed is the sole shareholder of "Stable Holdings S.à r.l.", having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 137132 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on 12 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 April 2008, No. 915.

- the Company's share capital is set at one hundred and sixty-five thousand euro (EUR 165,000.-) represented by one hundred and sixty-five thousand (165,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

- the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to create the following ten (10) classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, each share with a par value of one euro (EUR 1.-).

2. Decision to divide the one hundred and sixty five thousand (165,000) shares into:-

- sixteen thousand five hundred (16,500) class A shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class B shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class C shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class D shares;

- sixteen thousand five hundred (16,500) class E shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class F shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class G shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class H shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class I shares and
- sixteen thousand five hundred (16,500) class J shares.

3. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of thirty million euros (EUR 30,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and sixty-five thousand euro (EUR 165,000.-) to thirty million one hundred and sixty-five thousand euros (EUR 30,165,000.-) by the creation and the issue of:-

- three million (3,000,000) class A shares;
- three million (3,000,000) class B shares;
- three million (3,000,000) class C shares;
- three million (3,000,000) class D shares;
- three million (3,000,000) class E shares;
- three million (3,000,000) class F shares;
- three million (3,000,000) class G shares;
- three million (3,000,000) class H shares;
- three million (3,000,000) class I shares and
- three million (3,000,000) class J shares.

each share with a par value of one euro (EUR 1.-).

4. Subscription by Stable Cayman Holdings, Ltd. of class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares pursuant to a contribution in cash of thirty million euros (EUR 30,000,000.-);

5. Subsequent amendment of Article 5, Article 7, Article 13 and Article 17 of the Articles of Incorporation.

6. Acknowledgement of the new share ownership in the Company as a result of the share reclassification and the capital increase.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create the following ten (10) classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, each share with a par value of one euro (EUR 1.-), which shall all carry the same rights.

Second resolution

The sole shareholder decides to divide the one hundred and sixty five thousand (165,000) shares into:

- sixteen thousand five hundred (16,500) class A shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class B shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class C shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class D shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class E shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class F shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class G shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class H shares;
- sixteen thousand five hundred (16,500) class I shares and
- sixteen thousand five hundred (16,500) class J shares.

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of thirty million euros (EUR 30,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and sixty-five thousand euro (EUR 165,000.-) to thirty million one hundred and sixty-five thousand euros (EUR 30,165,000.-) by the creation and the issue of:-

- three million (3,000,000) class A shares;
- three million (3,000,000) class B shares;
- three million (3,000,000) class C shares;
- three million (3,000,000) class D shares;
- three million (3,000,000) class E shares;

- three million (3,000,000) class F shares;
 - three million (3,000,000) class G shares;
 - three million (3,000,000) class H shares;
 - three million (3,000,000) class I shares and
 - three million (3,000,000) class J shares.
- each share with a par value of one euro (EUR 1.-).

Subscription

Stable Cayman Holdings Ltd., represented by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting through a special proxy, hereby declares to subscribe for three million (3,000,000) new class A shares, three million (3,000,000) new class B shares, three million (3,000,000) new class C shares, three million (3,000,000) new class D shares, three million (3,000,000) new class E shares, three million (3,000,000) new class F shares, three million (3,000,000) new class G shares, three million (3,000,000) new class H shares, three million (3,000,000) new class I shares and three million (3,000,000) new class J shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), issued pursuant to the above resolutions.

The new shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty million euros (EUR 30,000,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5, article 7, article 13 and article 17 of the Articles of Incorporation are amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at thirty million one hundred and sixty-five thousand euros (EUR 30,165,000.-) represented by:

- three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class A shares entirely subscribed for;
- three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class B shares entirely subscribed for;
- three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class C shares entirely subscribed for;
- three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class D shares entirely subscribed for;
- three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class E shares entirely subscribed for;
- three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class F shares entirely subscribed for;
- three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class G shares entirely subscribed for;
- three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class H shares entirely subscribed for;
- three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class I shares entirely subscribed for, and
- three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class J shares entirely subscribed for; each share having a par value of one euro (EUR 1.-)

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence".

" **Art. 7.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in this article), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders by unanimous consent, as the case may be, on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 7, defined terms shall have the following meaning:

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation.

Cancellation Value Per Share Means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased or cancelled.

Interim Accounts Means the interim accounts of the company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares."

Total Cancellation Amount Means the amount determined by the board of managers and approved by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders by unanimous consent, as the case may be, on the basis of the relevant Interim Accounts.

" **Art. 13.** The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the decision of the sole shareholder or, as the case may be, to the resolution of the shareholders, fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration."

" **Art. 17.** Each year, as of the thirtieth of September, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the company.

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The shareholder(s) may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the shareholder(s) upon decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders as the case may be, in accordance with the provisions set forth hereafter. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers. The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then
- (ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)."

Sixth resolution

The sole shareholder acknowledges that it now holds three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class A shares, three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class B shares, three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class C shares, three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class D shares, three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class E shares, three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class F shares, three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class G shares, three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class H shares, three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class I shares and three million sixteen thousand five hundred (3,016,500) class J shares, representing the entire share capital of the Company.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one hundred fifty-eight thousand euro (EUR 158,000.-).

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney of the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Stable Cayman Holdings, Ltd., ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représentée par Maître Laurent Lazard, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2008.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- La société prénommée est l'associé unique de Stable Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 137132 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire susnommé, le 12 Février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 avril 2008 sous le numéro 915.

- Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-cinq mille euro (EUR 165.000.-) divisé en cent soixante cinq mille (165.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Décision de créer dix (10) classes de parts sociales: les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I et les parts sociales de classe J, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) et qui ont toutes les mêmes droits.

2. Décision de diviser les cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales en:

- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe A;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe B;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe C;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe D;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe E;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe F;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe G;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe H;

- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe I; et
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe J.

3. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente millions euro] (EUR 30.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante cinq mille euro (EUR 165.000,-) à trente millions cent soixante cinq mille euro (EUR 30.165.000,-) par la création et l'émission de:-

- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe A;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe B;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe C;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe D;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe E;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe F;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe G;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe H;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe I; et
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe J.

d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

4. Souscription par Stable Cayman Holdings, Ltd. de parts sociales de classe A, de parts sociales de classe B, de parts sociales de classe C, de parts sociales de classe D, de parts sociales de classe E, de parts sociales de classe F, de parts sociales de classe G, de parts sociales de classe H, de parts sociales de classe I et de parts sociales de classe J par un apport en nature de trente millions (EUR 30.000.000,-);

5. Modification subséquente des Article 5, Article 7, Article 13 et Article 17 des statuts de la Société.

6. Prise de connaissance de la nouvelle structure des associés dans la Société résultant de la reclassification de parts sociales et de l'augmentation de capital.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire afin d'acter les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) classes de parts sociales: les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I et les parts sociales de classe J, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) qui ont toutes les mêmes droits.

Seconde résolution

L'associé unique décide de diviser les cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales en:-

- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe A;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe B;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe C;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe D;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe E;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe F;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe G;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe H;
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe I; et
- Seize mille cinq cent (16.500) parts sociales de classe J

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente millions euro (EUR 30.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante cinq mille euro (EUR 165.000,-) à trente millions cent soixante cinq mille euro (EUR 30.165.000,-) par la création et l'émission de:-

- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe A;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe B;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe C;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe D;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe E;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe F;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe G;
- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe H;

- trois millions (3.000.000) parts sociales de classe I et
 - trois millions (3.000.000) parts sociales de classe J.
- d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription

Stable Cayman Holdings Ltd., représentée par M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, agissant à travers une procuration spéciale, déclare souscrire pour trois millions (3.000.000) nouvelle parts sociales de classe A, trois millions (3.000.000) nouvelle parts sociales de classe B, trois millions (3.000.000) nouvelle parts sociales de classe C, trois millions (3.000.000) nouvelle parts sociales de classe D, trois millions (3.000.000) nouvelle parts sociales de classe E, trois millions (3.000.000) nouvelle parts sociales de classe F, trois millions (3.000.000) nouvelle parts sociales de classe G, trois millions (3.000.000) nouvelle parts sociales de classe H, trois millions (3.000.000) nouvelle parts sociales de classe I et trois millions (3.000.000) nouvelle parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune émises en vertu de la résolution ci-dessus.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trente millions euro (EUR 30.000.000,-) est maintenant à la disponibilité de la Société, la preuve du paiement ayant été donné au notaire.

Cinquième résolution

Suite à ces résolutions, l'article 5, l'article 7, l'article 13 et l'article 17 des statuts de la Société ont été modifiés comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente millions cent soixante-cinq mille euro (EUR 30.165.000,-) représenté par:

- trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe A, entièrement souscrites;
 - trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe B, entièrement souscrites;
 - trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe C, entièrement souscrites;
 - trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe D, entièrement souscrites;
 - trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe E, entièrement souscrites;
 - trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe F, entièrement souscrites;
 - trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe G, entièrement souscrites;
 - trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe H, entièrement souscrites;
 - trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe I, entièrement souscrites; et
 - trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe J, entièrement souscrites;
- chaque part sociale ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-)

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et profits de la Société en directe proportion avec le nombre des parts sociales en existence».

« **Art. 7.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, adopté dans la forme requise à la modification de ces statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation entière d'une ou plusieurs classe(s) de parts sociales et ainsi par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales présentes dans cette ou ces classe(s). En cas de rachat et d'annulation de classes de parts sociales, ces annulations et rachats se feront par ordre alphabétique inverse (à partir avec la classe J).

En cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu dans cet article), cette classe de parts sociales donne le droit, aux détenteurs de celle-ci, en prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (avec toutefois la limitation du Montant Total d'Annulation déterminé par l'assemblée générale des associés); les porteurs des parts sociales des classes rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque action détenue et annulée de la classe correspondante.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales en cause dans la classe de parts sociales pouvant être rachetées et annulées.

Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le conseil de gérance, approuvé par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associées à l'unanimité, selon le cas échéant, sur la base de l'arrêté des Comptes Provisaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes de parts sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspond au Montant Disponible de la classe correspondante au moment de l'annulation de la classe correspondante, à moins qu'il en soit prévu autrement par l'assemblée générale des associés, dans les formes prévues pour une modification des statuts à la condition toutefois que Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais le Montant Disponible.

Concernant le rachat et l'annulation des parts sociales de la classe correspondante, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Aux fins de compréhension du présent article 7, les termes définis ont la signification suivante:

Montant Disponible Désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toutes les primes d'émission et autres réserves librement distribuables et (ii) selon le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale qui concerne la classe de parts sociales à annuler, mais réduite de (i) toute les pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toute les sommes placées en réserve (s), conformément aux exigences de la loi ou des statuts, à chaque fois qu'il le sera indiqué dans les Comptes Provisaires (afin d'éviter tout doute, tout double comptage), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CC) - (L + LR)$$

En vertu de laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés).

P = toutes primes d'émission et autres réserves librement distribuables.

CR = montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de part sociale à annuler.

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme destinées à être mises en réserve(s), conformément aux exigences de la loi ou des statuts.

Valeur d'Annulation par Part Désigne la valeur calculée en Sociale divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales en cause dans la classe de parts sociales pouvant être rachetées et annulées.

Comptes Provisaires Désignent les comptes provisoires de la société à la Date du Compte Provisoire.

Date du Compte Provisoire Désigne la date au plus tôt de huit (8) jours avant celle du rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales désignée.»

Montant Total d'Annulation Désigne le montant déterminé par le conseil de gérance, approuvé par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associées à l'unanimité, selon le cas échéant, sur la base de l'arrêté des Comptes Provisaires.

« **Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des plus larges pouvoirs pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément prévus par la loi ou par les présents articles relatifs aux décisions de l'associé unique ou, selon le cas échéant, des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduite de gestion quotidienne et de conduite des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société pour la conduite de la gestion quotidienne et des affaires, à un ou à des membres du conseil qui peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions que le conseil de gérance aura déterminé. Il peut également conférer tout les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne sans que celle-ci ne soit gérante, ainsi que nommer, révoquer tous les agents et employés et en fixer leur rémunération.»

« **Art. 17.** Chaque année, à partir du trente septembre, sera rédigé un rapport de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un compte des pertes et profits.

Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses, des coûts, de l'amortissement, des frais et des provisions, représente le bénéfice net de l'entreprise.

Du bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront placés dans un compte de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés, sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de déclarer et de verser des dividendes provisoires sur la base des déclarations des comptes établis par le conseil de gérance, indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établi conformément à la loi, et aux dispositions énoncées ci-après.

Le compte de prime d'émission peut être distribué à l'associé unique ou aux associés sur décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés selon le cas échéant, conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent, selon le cas, décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être versées dans toute devise choisie par le conseil de gérance et peuvent être payés en tout date et lieux selon décision du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut déterminer le taux de change applicable à la conversion les fonds des dividendes dans la devise pour leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé d'une part sociale pendant cinq ans, ne pourra ensuite être revendiqué par le titulaire de cette part, il sera perdu par le titulaire de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

En cas d'une déclaration de dividendes, ces derniers sont attribués et versés comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être réparti de manière égale entre tous les associés au prorata de leurs parts, indépendamment de la classe de parts sociales, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux titulaires de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire en premier les parts sociales de classe J, puis s'il n'en n'existe plus, les parts sociales de classe I et ainsi de suite, jusqu'aux parts sociales de classe A existantes).

Sixième résolution

L'associé unique reconnaît qu'il détient désormais trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe A, trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe B, trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe C, trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe D, trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe E, trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe F, trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe G, trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe H, trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe I et trois millions seize mille cinq cents (3.016.500) parts sociales de classe J représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Coûts

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ cent cinquante huit mille euro (EUR 158.000,-).

En l'absence d'autres questions, la séance est levée. Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte,

Signé; Laurent Lazard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 mai 2008, LAC/2008/19249. — Reçu à 0,50%: cent cinquante mille euros (€ 150.000,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008075151/202/448.

(080085388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Language Experts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 131.336.

L'an deux mil huit, vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Marco Paulo Macedo Foz, formateur diplômé en langues et littératures modernes, demeurant à L-6460 Echternach, 13, Place du Marché, et

2. Monsieur Rémi Crestani, assistant pédagogique, diplômé en langues, littératures et civilisations anglophones, demeurant à F-54880 Thil, 110, Cité Sainte Barbe,

3. Madame Maria Helena Assunção Bandejas (inscrite Maria Helena Assunção Bandejas-GASPAR), consultante en formation, demeurant à L-5892 Alzingen, 14, rue Jean Wolter.

Lesquels associés, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "Language Experts" avec siège social à L-5892 Alzingen, 14, rue Jean Wolter.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2263 du 10 octobre 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 131.336,

Que la société a un capital de 12.500,- EUR divisé en 500 parts sociales de 25,- EUR chacune,

Que suite à 3 cessions de parts dont copie en annexe paraphée «ne varietur» de Monsieur Florian Pergalani, propriétaire de cent cinquante (150) parts sociales, a cédé ses parts sociales comme suit:

- a) (4) quatre de ses parts sociales à Madame Maria Helena Assunção Bandejas, prénommée.
- b) (73) soixante-treize parts sociales à Monsieur Rémi Crestani, prénommé, et
- c) (73) soixante-treize parts sociales à Monsieur Marco Foz.

Madame Maria Helena Assunção Bandejas, Monsieur Rémi Crestani, et Monsieur Marco Foz, tous agissant en qualité de gérants, déclarent accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 tel que modifié, respectivement à l'article 1690 du Code Civil les dites cessions.

Ensuite tous les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à unanimité par eux:

Première résolution

En conséquence de la dite cession de parts, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune et ont été souscrites comme suit:

1) Madame Maria Helena Assunção Bandejas, préqualifiée, deux cent cinquante-quatre parts sociales	254
2) Monsieur Marco Paulo Macedo Foz, préqualifié, cent vingt-trois parts sociales	123
3) Monsieur Rémi Crestani, préqualifié, cent vingt-trois parts sociales	<u>123</u>
Total: cinq cents parts sociales:	500

Deuxième résolution

Le siège social de la société est transféré à L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener, et en conséquence l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de la Ville de Luxembourg."

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MACEDO FOZ, R. CRESTANI, M. BANDEIRAS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2008, Relation: LAC/2008/22969. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008074867/206/57.

(080084943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

T.E.K. Technics Engineering & Know How International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 239, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 20.030.

L'an deux mille huit, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "T.E.K., Technics, Engineering & Know How International S.A., avec siège social à L-8077 Bertrange, 239, route de Luxembourg,

constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 17 du 24 décembre 1983, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire reçue par M^e Tom Metzler en date du 25 novembre 2002 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1823 du 31 décembre 2002, société immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 20.030.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques A. Thorn, hôtelier, demeurant professionnellement au 37, av. Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Beatriz Garcia, maître en droit, demeurant professionnellement au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 22800 (vingt deux mille huit cent) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de cent cinquante trois mille trois cent vingt cinq Euro (EUR 153.325) par remboursement aux actionnaires et annulation de six mille cent trente trois (6.133) actions portant les numéros 15001 à 22800, titres numéros 4 et 7, en vue de porter le capital social de son montant actuel de cinq cent soixante-dix mille euros (EUR 570.000,-), à (quatre cent seize mille six cent soixante quinze Euro) EUR 416.675 représenté par seize mille six cent soixante sept (16.667) sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: "Le capital souscrit est fixé à EUR 416.675 représenté par seize mille six cent soixante sept (16.667) sans valeur nominale."

3. Démissions des administrateurs et commissaire aux comptes.

4. Nominations statutaires.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de cent cinquante trois mille trois cent vingt cinq Euro (EUR 153.325) par le retrait et l'annulation de 6.133 actions, portant les numéros 15001 à 22800, titres numéros 4 et 7, par remboursement à l'actionnaire détenteur, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 570.000.- (cinq cent soixante-dix mille euros), à EUR 416.675.- (quatre cent seize mille six cent soixante quinze Euro) représenté par seize mille six cent soixante sept (16667) cautions sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires, suite à la résolution qui précède, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante: "Le capital souscrit est fixé à EUR 416.675 représenté par seize mille six cent soixante sept actions (16.667) sans valeur nominale."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions en leurs qualités d'administrateurs-délégués et d'administrateurs de:

Madame Anne Françoise Kohn, demeurant à L- 2716 Luxembourg, 8, rue Batty Weber,

Monsieur Norbert Brausch demeurant à L-2311 Luxembourg, 43, avenue Pasteur,

Monsieur Jacques A. Thorn, demeurant à L- 2716 Luxembourg, 8, rue Batty Weber,

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes en place savoir: Madame Jeanne Hermes, employée privée, demeurant à Mondercange.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs pour un mandat qui prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013

Madame Valeria Giallombardo, née le 08 septembre 1976 à Luxembourg, demeurant au 26, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

Monsieur Mauro Giallombardo, Docteur en Sciences Politiques, né à Gioia del Colle (Italie), le 12 avril 1949, demeurant professionnellement au 2, Place de France, L-1538 Luxembourg,

et Monsieur Luca Valentini, licencié en Sciences Politiques, né à Louvain (Belgique), le 2 juin 1976, demeurant professionnellement au 2, Place de France, L-1538 Luxembourg,

L'assemblée décide de nommer Monsieur Mauro Giallombardo, Docteur en Sciences Politiques, demeurant professionnellement au 2, Place de France, L-1538 comme administrateur-délégué pour un mandat qui prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire-aux-comptes la société AUDIEX S.A., 57, av. de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B65469 pour un mandat qui prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. A. THORN, B. GARCIA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 mai 2008, Relation: LAC/2008/18514. — Reçu douze euros (12. - €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008075869/211/84.

(080086336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

**FARE Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Desartisans Wines S.à r.l.).**

Siège social: L-6186 Gonderange, 2, rue Massewee.

R.C.S. Luxembourg B 58.641.

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme FARE S.A., ayant son siège social à Gonderange, 2, rue Massewee, R.C.S. Luxembourg B 92.560, ici représentée par Madame Isabelle LAMMAR, employée privée, demeurant à Gonderange et Monsieur Thomas Fairfax-Jones, gérant de société, demeurant à Gonderange, agissant en leur qualité d'administrateur respectivement d'administrateur-délégué de la société, habilités à engager la société par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 30 avril 2008, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, laquelle cession restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

il a été cédé par Monsieur Olivier Claude Richard MAIGNIEZ, commerçant et courtier en vins, né à Briançon (France) le 10 février 1970, demeurant à 59, Dunbar Walk, Frankel Estate, Singapore 459362, quatre (4) parts sociales à la société FARE S.A., précitée.

En conséquence de ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Desartisans Wines S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange en date du 14 mars 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 357 du 7 juillet 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 octobre 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 13 du 6 janvier 2004.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en FARE Services S.à r.l.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de FARE Services S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 126, rue Cents à L-6186 Gonderange, 2, rue Massewee.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est fixé à Gonderange."

Troisième résolution

L'associée unique décide changer l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes transactions immobilières ainsi que le "Business to Business", et l'introduction d'affaires au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger.

La société a en outre pour objet le transport de marchandises et objets de toute nature, par voies routières; la gestion et l'exploitation d'entrepôts de marchandises sur toutes superficies couvertes ou non.

Elle peut se livrer, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'autrui, à toutes activités terminales relatives au transport de marchandises, notamment les manutentions et opérations connexes à celles-ci relatives au chargement,

déchargement, contrôle, pesage, surveillance et emballage de marchandises, mise en dépôt, stockage, gestion de stocks, prise et remise à domicile.

La société pourra faire également de petits travaux de rénovation ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilière qu'immobilière qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Quatrième résolution

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Olivier Claude Richard MAIGNIEZ de sa fonction de gérant de la société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Thomas Fairfax-Jones, gérant de société, demeurant à L-6186 Gonderange, 2, rue Massewee, né le 2 avril 1971 à Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. LAMMAR, T. FAIRFAX-JONES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008. LAC/2008/21364. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé) F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008075871/220/71.

(080086404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Groupe Electa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.463.

L'an deux mille huit, le trente avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "GROUPE ELECTA S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 avril 2008, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 30 avril 2008,

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 32.010 (trente deux mille dix Euros), représenté par 3.201 (trois mille deux cent une) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 avril 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même

par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ou encore par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, de conversion et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

3) Que dans sa réunion du 30 avril 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 967.990 (neuf cent soixante-sept mille sept mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 32.010 (trente-deux mille dix Euros) à EUR 1.000.000 (un million d'Euros),

par la création et l'émission de 96.799 (quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euro) par action, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un ancien actionnaire et par un nouvel de la société, savoir

- la société anonyme "UBI Banca International S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 47, bld du Prince Henri, à raison de 29.800 actions nouvelles;

- la société anonyme "Electa International Advisory S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, à raison de 66.999 actions nouvelles;

plus amplement désignés dans l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 30 avril 2008,

lesquels ont souscrit à toutes les 96.799 (quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euro) par action, dans les proportions indiquées dans le susdit extrait, moyennant une contribution en espèces totale de EUR 967.990 (neuf cent soixante-sept mille sept mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros),

le conseil d'administration constate que les actionnaires actuels ont renoncé, le premier totalement et le deuxième partiellement, par écrit à souscrire à la prédite augmentation de capital, lesquelles renonciations resteront annexées aux présentes,

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 967.990 (neuf cent soixante-sept mille sept mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital souscrit se trouve porté à EUR 1.000.000 (un million d'Euros) et le capital autorisé a été entièrement utilisé,

de sorte que l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 6.800.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 mai 2008, LAC/2008/18649. — Reçu quatre mille huit cent trente-neuf Euros virgule quatre-vingt-quinze Cents (EUR 4.839,95.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008075324/208/90.

(080085537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Fitness World, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.907.

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FITNESS WORLD avec siège social à L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 230 du 9 mai 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 57.907, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 10 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1606 du 8 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant à Munsbach.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco THORN, employé privé, demeurant à Erpeldange (Bous).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Edith REUTER, comptable, demeurant à Munsbach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

2.- Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts.

3.- Démission du commissaire, la société anonyme FIDUCIAIRE BARTHEL & ASSOCIES avec décharge pleine et entière pour l'exécution du mandat.

4.- Nomination de la société LUXREVISION S. à r. l. avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 40.124) comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

5. Augmentation du capital social de la société par apport en espèces d'un montant de trois cent quinze euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 315,97) par les actionnaires au prorata de leurs participations et sans émission d'actions nouvelles pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre virgule zéro trois euros (EUR 37.184,03) au montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500.-), représenté par mille cinq cents actions (1.500) sans désignation de valeur nominale et modification afférente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la société.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre virgule zéro trois euros (EUR 37.184,03) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide le transfert du siège social de la société de L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch et de modifier l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat du commissaire, la société anonyme FIDUCIAIRE BARTHEL & ASSOCIES avec décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat et nomme en son remplacement la société

LUXREVISION S. à r. l. avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 40.124) comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

Troisième résolution

L'assemblée décide l'augmentation du capital social de la société par apport en espèces par les actionnaires au prorata de leurs participations respectives d'un montant de trois cent quinze euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 315,97) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre virgule zéro trois euros (EUR 37.184,03) au montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500.-), représenté par mille cinq cents actions (1.500) sans désignation de valeur nominale et sans émission d'actions nouvelles et de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500.-) représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale».

La somme de trois cent quinze euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 315,97) se trouve entièrement libérée et à la disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentale qui le constate expressément.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. SASSEL, M. THORN, E. REUTER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 23 mai 2008. Relation: REM/2008/680. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juin 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008074274/8085/76.

(080084410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Asport I & W, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 34, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 101.921.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

ASPORT I & W SARL

Signature

Référence de publication: 2008074555/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2008, réf. DSO-CR00141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Coal Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008075191/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03522. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.